

Guigue étant mort, Hugues renouvela son hommage à Humbert, le nouveau dauphin, et derechef, le 16 février 1334, il reconnut que Varey dépendait du Dauphiné. La même année, découragé, dégoûté de la guerre et ayant besoin de repos, il céda sa vaillante citadelle à son frère Aymon de Genève, qui releva les fortifications et répara les ruines qu'avaient faites les armes de la Savoie (1).

Le Dauphin Humbert nourrissait contre la Savoie la même haine que ses prédécesseurs. Fidèle à la politique de ses ayeux, il cherchait tous les moyens de molester sa puissante voisine ; il eut bientôt trouvé un point sensible et deviné comment il pourrait lui nuire et la blesser. Varey dominait la plaine du Bas-Bugey et commandait la route qui liait la Bresse aux Alpes savoyardes ; il en fit l'acquisition à prix d'argent et maître de cette magnifique position, sûr d'avoir là une arme terrible contre ses ennemis, il la fit fortifier

rançon, chacun des autres captifs dut subir une rançon proportionnée à son rang. Guichard de Beaujeu, relâché sur parole, contesta son engagement et fut soumis à d'importants sacrifices. M. de la Roche de la Carelle parle de la générosité avec laquelle il fut indemnisé par Edouard.

« Les historiens ne disent pas quelles indemnités furent accordées aux gens de la terre de Varey, qui avaient dû être fort maltraités. Le vilain refit sa cabane, réensemença ses champs, replanta ses vergers et fut heureux de reprendre le cours de ses misères accoutumées. » *Notice sur le village de Jujurieux*, par Henry Durand.

(1) « 7 mai 1334. Les députés du Dauphin et ceux du Comte de Savoie se rendent au pré voisin du pont de Glandon, entre Montmélian et Chapareillan, pour démêler tous les sujets de contestation sur lesquels on n'avait pu s'accorder depuis la dernière paix. Les principales clauses du nouveau traité furent que le comte abandonnerait au Dauphin ses prétentions sur la juridiction de Montluel et de Girieu, et que le Dauphin lui céderait les droits qu'il pouvait avoir sur Saint-Germain d'Ambérieu, sur les Alimies et leurs dépendances ; que les cautions et les otages donnés pour la rançon des prisonniers seraient renvoyés. » Honoré Pallias, *Ephémérides dauphinoises*, p. 41.